



AVIS DE COURSE

National de Printemps Moth EUROPE
21 au 23 avril 2023
Sanguinet
Club de Voile de Sanguinet
Grade 4
Série : Moth Europe

PREAMBULE

Voir Annexe « Informations diverses » pour recommandations importantes.

Suite à l'agression de l'Ukraine, la FFVoile a décidé le 2 mars 2022 de ne pas autoriser la participation de concurrents Russes et Biélorusses aux compétitions sur l'ensemble du territoire Français.

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

1. REGLES

La régate sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 Les règlements fédéraux.
- 1.3 Les règles de classe.
- 1.4 En cas de traduction de cet AC, le texte français prévaudra.

2. INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

Les IC seront affichées selon la prescription fédérale.

Elles seront en outre disponibles en version électronique sur le site web du club le mercredi 19 avril 2023 (<http://cvsanguinet.org/>).

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.

- 3.1 La régate est ouverte à tous les bateaux de la Class Moth Europe, à jour de leur cotisation à l'Association Française des Europe :
<https://www.europeclass.fr/association-francaise-moth-europe-adhesion-licence-cotisation/>
- 3.2 Les bateaux admissibles doivent s'inscrire avant lundi 10 avril 2023 en se connectant en ligne sur le site <http://www.cvsanguinet.org/>. Compléter le formulaire.
- 3.3 (a) Pour chaque concurrent majeur en possession d'une Licence Club FFVoile, la licence Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"



Pour chaque concurrent mineur en possession d'une Licence Club FFVoile :

- la licence Club FFVoile mention « compétition » valide

ou

- la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur

(b). Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur

Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FF Voile doivent présenter au moment de leur inscription :

- * leur licence Club FF Voile mention « compétition » ou
- * leur licence Club FF Voile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
- * une autorisation parentale pour les mineurs à adresser par mail au CVS sur l'adresse secretariat@cvsanguinet.org
- * si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- * le certificat de jauge ou de conformité. **[DP] Une attention particulière sera portée sur les numéros de voile (nombre de chiffres - emplacement - lisibilité)**

4. DROITS À PAYER

Les droits d'inscription sont les suivants :

	Montant jusqu'au 09/04/2023, 23h59	Montant à partir du 10/04/2023, 00h00
Espoirs nés après 01/01/2005	60€	80€
Adultes	85 €	105 €

5. PUBLICITE [NP][DP]

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'AO.

6. PROGRAMME

Programme	Date	Heure
Jauge	21/04/2023	09 00-12 00
Confirmation des inscriptions	21/04/2023	09 00-12 00

Jours de course

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement
21/04/2023	14 h 00
22/04/2023	10 h 00
23/04/2023	10 h 00

Le dernier jour de la régates, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 13h30.

7. LES PARCOURS



- 7.1 Les parcours seront de type technique.
7.2 La zone de course est définie en Annexe

8. SYSTEME DE PENALITE

Application RCV 44.1.

9. CLASSEMENT

- 9.1 Trois courses devront être validées pour valider la compétition.
9.2 (a) Quand trois courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses.
(b) Quand quatre courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score.

10. COMMUNICATION RADIO [NP][DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

11. PRIX

Les prix seront remis comme suit :

- Un podium Classement Général
- Un podium Femmes
- Un podium Hommes
- Un podium Jeunes Féminines
- Un podium Jeunes Garçons

12. ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. **Le risque de blessures permanentes et catastrophiques ou de décès par noyade, traumatisme, hypothermie ou autres causes est inhérent au sport de la voile.**

13. DROIT A L'IMAGE

En participant au demi national Europe, un concurrent accorde automatiquement et sans compensation d'aucune sorte, à l'Autorité Organisatrice, aux prestataires et aux partenaires de l'épreuve, le droit permanent de produire, d'utiliser et de montrer, à leur discrétion, dans toutes diffusions relatives à l'épreuve, toutes images de lui-même ou de son bateau, réalisées pendant la période de la compétition nommée demi national Europe à laquelle il participe.

14. DISPOSITIONS PARTICULIERES COVID-19

L'ensemble des participants devra se conformer aux dispositions sanitaires fédérales et législatives en vigueur.

15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter <http://cvsanguinet.org/>

Hébergement :

- Office du tourisme de Sanguinet : <http://www.sanguinet.com/>
- Campings :
- Sandaya : <https://www.sandaya.fr/nos-campings/sanguinet-plage/services#menu>
- Campéole : lac-sanguinet@campeole.com
- Le Langeot : info@campinglelangeot.com
- Aires de Camping-car à proximité du club.

ANNEXE ZONE DE COURSE





ANNEXE INFORMATIONS DIVERSES

PREVENTION DES VIOLENCES ET INCIVILITES

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.

AVERTISSEMENT ET SENSIBILISATION PLANTES AQUATIQUES PLANS D'EAU INTERIEURS

De plus en plus de plantes exotiques aquatiques sont transportées. Une fois installées dans nos milieux aquatiques, leur prolifération engendre des impacts sur nos pratiques, sur la biodiversité et sur la santé, n'y participez pas !

1. Vérifiez : Inspectez d'abord votre embarcation en prêtant une attention particulière à toutes les zones où des plantes aquatiques et des organismes vivants pourraient être présents (puit de quille, dérive, foil, aileron, safran, remorque, vide-vite, ancre de mouillage, etc...). Inspectez également vos effets personnels. Des fragments de plantes peuvent survivre jusqu'à trois semaines dans un pli de pantalon de ciré. Vérifiez également votre remorque qui peut remonter beaucoup de végétations aquatiques
2. Nettoyez : Nettoyez si possible vos équipements à l'eau chaude, votre embarcation et votre remorque en utilisant un nettoyeur haute pression.
Séchez : Le séchage de l'embarcation et de l'équipement permet de terminer le processus de décontamination

STATIONNEMENT AUX ABORDS DU CLUB

- Le Club de Voile de Sanguinet rappelle que le stationnement "en épi" au voisinage du club est situé en zone bleue et est exclusivement réservé aux véhicules. Une zone de stationnement des remorques sera balisée à proximité des bateaux sur la plage centrale. Le parking du stade, situé à quelques pas de cette dernière, peut aussi être utilisé. Nous vous remercions tous d'avance pour le respect de ces consignes.
- La circulation sur l'avenue de Losa et la piste cyclable/piétonne ne doit pas être impactée par les véhicules des concurrents. La Police Municipale peut verbaliser les véhicules et remorques qui ne respectent pas la réglementation dans ces zones.

FESTIVITES

La partie festive de l'épreuve sera mise en place en fonction des directives sanitaires gouvernementales et fédérales applicables au moment du déroulement de l'épreuve.

Un repas des coureurs prévu le samedi 22 avril à 19h00.

Adulte 17 €, enfant moins de 11 ans : 12 €.

Préinscriptions obligatoires au repas sur la fiche d'inscription en ligne. Cf § 3.2.